

Poudre TEINDELYS

ARYS
3, RUE de la PAIX
PARIS



Or 8 00 le millier
Ed ESTEVE & Co
PORT-AU-PRINCE



BEAUTE du TEINT

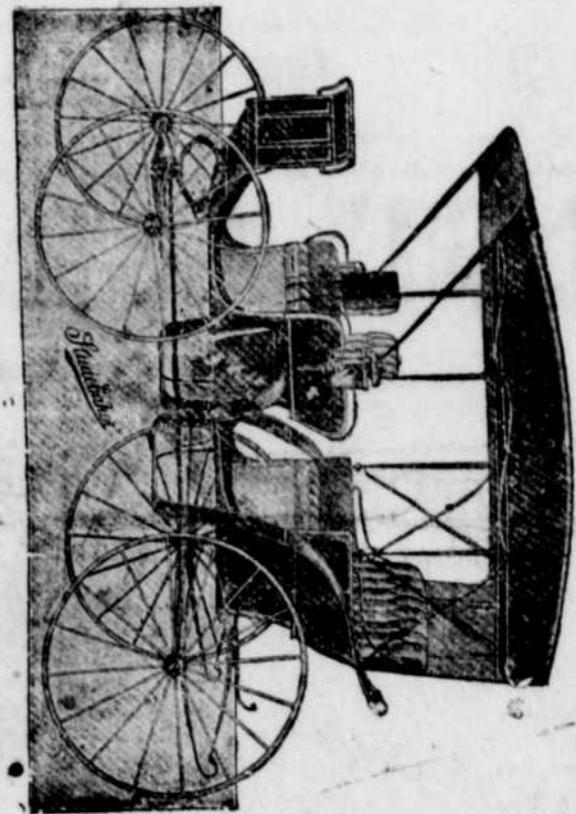
HYGIENE de la PEAU

BOUQUETS :
Fleur de Moi, Premier Ombre
de la Vie, L'Amour
de la Vie.

DERNIERE CREATION :
Fox-Trot, Faisons un rêve,
Vouloir c'est pouvoir (parfum du
gentleman)

EXTRAITS :
Céillet, Rose, Mimosa, Violette,
Cyclamen, Jasmin,
Lila, Muguet, Iris, Hélio-trope,
Chypre.

Comptoir FRANCO-HAITIEN
Représentant pour la République d'Haiti
1720, Rue du Magasin de l'Etat



Buss & buggies

En vente chez
L. PREETZMAN-AGGERHOLM
Rue du Quai

PORTSMOUTH CINZANO

A de Mattéis & Co, Représentants
Pour la République d'Haiti

Vente immobilière

Il sera procédé le vingt juillet mil neuf cent vingt à dix heures du matin en l'étude et par le ministère de Me Henry Hogarth, notaire à Port-au-Prince, demeurant rue du Général Radicaux au plus offrant et dernier enchérisseur d'une propriété sise en cette ville, à l'angle des rues Courbe, Bonne foi et du Magasin de l'Etat, ainsi que les héritiers et toutes les autres constructions qui se trouvent, laquelle propriété est composée de deux portions, dont l'une mesure trois pieds trois pouces sur la rue Courbe, quarante cinq pieds sur la rue du Magasin de l'Etat, et quatre vingt sept pieds sur la rue Bonne foi, dont l'autre mesure deux pieds six pouces de façade, un pied et demi de profondeur de soixante et un mètres sur le côté nord et quatre vingt sept pieds sur le côté sud. Le terrain, savoir : au nord par la rue Veuve Bizelsis, au sud par la rue Courbe, à l'est par la rue du Magasin de l'Etat, et à l'ouest par la rue du Magasin de l'Etat.

la Nouvelle Orléans (Louisiane) Etats-Unis d'Amérique), agissant en leur qualité de Séquestres Liquidateurs des sieurs Reinbold & Co, ayant pour avocat, Me Morel demeurant à Port au Prince.
En vertu des lois du 22 juillet et 13 novembre 1918.
Des décisions et arrêts relatifs à la liquidation des maisons allemandes.
D'un acte authentique en date du 27 février 1913.
D'un exploit en date du 22 juin 1920, enregistré.
De deux arrêts du tribunal d'appel de Port au Prince en date du 17 mai et 16 juin 1919 enregistrés et signifiés.
L'an certificat de Me Henry Hogarth attestant que le 15 juillet courant, le dit bien n'a pas été vendu, fait d'adjudicataire.
La dite adjudication aura lieu sur la mise à prix de seize mille dollars outre les charges de l'enchère.
Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau des Séquestres ou à Me Henry Hogarth, dépositaire du cahier des charges.
Port au Prince, le 15 juillet 1920.
MOREL, avocat

Bouquets, couronnes et corbeilles
Chez Mlle ALICE DUFORT
Lalau No, 2027

Bonne occasion

A vendre : Autoobile Ford 650 de lard.
Au 05 rue Baker, 7 places : mille (1000) dollars
S'adresser au Sea St de Garage, à M G M Ierp

Alfred N. Cooke

1912, Rue du Magasin de l'Etat.
Annonce à ses amis et clients qu'il vient de recevoir par le steamer « Caravelle » un autre fort stock de Vin blanc et rouge extra de Bordeaux et un petit stock de champagne
Vente en gros et en détail.
Spécialité : Vin blanc de messe.
Prix défiant toute concurrence.

Avis

Nous avons l'avantage de porter à la connaissance du public en général et au commerce en particulier que malgré le décès de notre regretté père et de M. J. Shemtob, la maison Shemtob & Co continue les affaires sous la même raison sociale, tant à Port-au-Prince qu'à Gonaïves.
MM. Elie Salomon et John Bon'os s'engagent séparément Shemtob & Co Port au Prince, le 15 juillet 1920
SHEMTOB & Co

Vente immobilière

Il sera procédé le vendredi que l'on comptera 23 juillet mil neuf cent vingt en l'étude de Me Jules Desbrosses, notaire aux Gonaïves, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une propriété sise en la dite ville, rue Lavaud, en face de la Place du Marché, ainsi que la halle en mur construit dessus. La dite propriété mesure dix huit pieds neuf pouces de façade sur cent sept de profondeur et est bornée : Au nord par les héritiers Dupuy, au sud par la rue Lavaud, à l'est par Pierre Henri Léo Benoff et à l'ouest par les héritiers Désert, suivant procès verbal d'arpentage de Saint-Valéry en date du treize Aout mil huit cent soixante douze, enregistré.
Telle qu'elle se poursuit comporte et s'étend sans en rien réserver.

Aux requêtes, poursuite et diligences de Messieurs O Scarpa et A. J. Maumus demeurant à Port au Prince, et domiciliés le premier à Milan (Italie) le second à la Nouvelle Orléans (Louisiane, Etats Unis d'Amérique) agissant en leur qualité de Séquestres-Liquidateurs de la Maison Reinbold et Co. établie aux Gonaïves, successeurs des sieurs Hermana Reinbold et Co. ayant

pour avocats, Mes Charles Riboul, Placide David et Morel avec élection de domicile au cabinet du premier sis aux Gonaïves.
Et en vertu tant des pouvoirs conférés par la législation nationale de guerre, du Traité de Versailles de 1919, que de l'autorisation particulière dont ils sont munis aux fins de la présente vente, laquelle se fera sur la mise à prix de Dix Mille dollars Or américain, outre les charges de l'enchère.
Pour plus amples renseignements s'adresser aux avocats soussignés et au notaire Jules Desbrosses, dépositaire du cahier des charges.
Port au Prince le 15 Juillet 1920

Ch. RIBOUL, PLACIDE DAVID, MOREL

